



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Prénom - Nom ou N° d'adhérent :

N° RPPS :

Nom de l'entreprise :

E-mail :

N° de tél. :

## PROGRAMME DES FORMATIONS SNOF 2026

DATE	FORMATION	LIEU	
29 et 30 mai 2026	<b>Orthèses statiques d'immobilisation. Pratique, raisonnement clinique, diagnostic et prescription.</b> Jacques FECHEROLLE Orthopédiste-orthésiste.	Toulouse	<input type="checkbox"/>
12 et 13 juin 2026	<b>Bilan podopédiatrique : raisonnement clinique, diagnostics différentiels et tests.</b> Nicolas MARTINEZ Orthopédiste-orthésiste.	Lille	<input type="checkbox"/>
25 et 26 septembre	<b>Initiation à la 3D – étude des prérequis et réalisation d'une orthèse de pouce.</b> (Formation évolutive visant à rendre autonome le professionnel). <b>10 personnes maximum.</b> Ludovic GRIMALDI Orthopédiste-orthésiste.	Marseille	<input type="checkbox"/>

*Modalités et tarifs d'inscriptions en PJ : En m'inscrivant je prends connaissance et accepte les modalités d'inscription et les conditions générales de vente des formations.*

*Programme non contractuel, qui peut être soumis à modifications.*

*Renseignements au SNOF*

**☎ : 03 85 87 33 45 - @ : [snof@orange.fr](mailto:snof@orange.fr)**

**SNOF – 6 Allée de la Sucrerie – 71100 CHALON SUR SAONE**



## Modalités d'inscription aux formations 2026

Remplir le bulletin d'inscription et nous le retourner.

**Prix par formation : 480.00 € HT, soit 576.00 € TTC.**

Frais de dossier administratif et de gestion **en sus**.

**Les inscriptions** sont prises en compte par ordre de **réservation ferme, avec règlement**.

**Organisation :** **15 jours avant la formation**, les participants reçoivent un mail précisant le lieu, les horaires et toutes informations complémentaires.

**Adhérent au SNOF du collège « Entreprise » :**

**Le SNOF vous offre une formation « au choix » sur le programme de l'année en cours.**

**La formation offerte pour l'année en cours, n'est ni cumulable, ni renouvelable l'année suivante.**

Vous devez à l'inscription, régler les frais de dossier administratif et de gestion (déjeuner obligatoire...) s'élevant à :

- 60.00 € HT, soit 72.00 € TTC pour un jour.
- 100.00 € HT, soit 120.00 € TTC pour les deux jours.

## Conditions générales de vente

**Règlement des formations payantes :**

Acompte de 30% à la réservation.

Encaissement du solde 15 jours avant le début de la formation.

Règlement dans la globalité, pour les inscriptions proches du début de la formation.

Règlement possible par chèque à l'ordre du SNOF ou par virement (RIB sur demande).

**Maintien des journées sous réserve d'un nombre suffisant de participants, un mois avant le début de chaque formation.**

**Annulation de la formation :**

**Maximum 10 jours avant la date de formation.**

Les frais de dossier administratif et de gestion **restent dus**.

Au-delà des délais, aucune annulation ne pourra donner lieu à un remboursement, les sommes perçues par le SNOF lui resteront définitivement acquises.

**« Selon le Code de la Santé publique, le DPC est marqué par une obligation triennale (c'est-à-dire durant trois ans), concernant individuellement tous les professionnels de santé. »**